



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIR-ET-CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°41-2020-05-003

PUBLIÉ LE 7 MAI 2020

Sommaire

DDFIP DE LOIR-ET-CHER

41-2020-05-07-001 - Arrêté fermeture SPFE Loir-et-Cher -PRA (1 page)

Page 3

DDFIP DE LOIR-ET-CHER

41-2020-05-07-001

Arrêté fermeture SPFE Loir-et-Cher -PRA

Fermeture SPFE Covid mai 2020



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LOIR-ET-CHER
10 rue Louis BODIN
41000 BLOIS

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public du service départemental de la publicité foncière et de l'enregistrement de Loir-et-Cher

Le Directeur départemental des Finances publiques de Loir-et-Cher

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 27 mars 2019 portant nomination de M. Yves ROUSSET en qualité de Préfet de Loir-et-Cher ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mai 2019 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques de Loir-et-Cher,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Le service départemental de la publicité foncière et de l'enregistrement de Loir-et-Cher sera fermé au public du 11 mai 2020 au 29 mai 2020 inclus.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1^{er}.

Fait à Blois le 7 mai 2020

Par délégation du Préfet,
Le Directeur départemental des Finances publiques de Loir-et-Cher

Alain CHAPON